

# **Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique (SPAN)**

**2026 – 2028**

Université de Lille

Approuvé lors du Conseil d'Administration (CA) du 23 octobre 2025

Direction Générale Déléguée au Numérique (DGDNUM)  
Service développement accompagnement web, accessibilité, multimédia (DAWAM)

Nicolas Lahoche – Laurence Vlieghe

# Table des matières

<b>I. INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
I.1 - QU'EST-CE QUE L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE ? .....	3
I.2 - CADRE LÉGAL .....	3
I.3 - CONTEXTE.....	4
I.4 - ÉTAT DES LIEUX.....	4
<b>II. POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE .....</b>	<b>4</b>
II.1 - AMBITIONS.....	4
II.2 - RATTACHEMENT AU SCHÉMA DIRECTEUR PLURIANNUEL HANDICAP .....	5
II.3 - POLITIQUE NUMÉRIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE .....	6
<b>III. ORGANISATION ET MISE EN ŒUVRE.....</b>	<b>6</b>
III.1 - PILOTAGE .....	6
III.2 - MOYENS HUMAINS.....	7
III.3 - MOYENS FINANCIERS.....	8
III.4 - GESTION DES COMPÉTENCES .....	9
III.4.1 <i>Actions de formation et de sensibilisation</i> .....	9
III.4.2 <i>Recrutement</i> .....	9
III.4.3 <i>Recours à des compétences externes</i> .....	10
III.5 - PRISE EN COMPTE DE L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE DANS LES PROJETS .....	10
III.6 - PRISE EN COMPTE DE L'ACCESSIBILITÉ DANS LES PROCÉDURES DE MARCHÉ.....	10
III.7 - PROCESSUS DE CONTRÔLE ET DE VALIDATION.....	11
III.7.1 <i>Moyens humains, techniques et outillages</i> .....	11
III.7.2 <i>Tests usagers</i> .....	11
III.7.3 <i>Traitements des retours usagers</i> .....	11
<b>IV. PLANS D'ACTION .....</b>	<b>13</b>
IV.1 - 2026 .....	13
IV.2 - 2027 .....	14
IV.3 - 2028 .....	14
<b>V. ANNEXE 1 : ÉTAT DES LIEUX DES ACTIONS RÉALISÉES .....</b>	<b>16</b>
V.1 - ACTIONS DE FORMATION .....	16
V.1.1 <i>En 2025</i> .....	17
V.2 - PRISE EN COMPTE DU RGAA DANS LA CONCEPTION DE SITES.....	18
V.2.1 <i>En 2025</i> .....	18
V.3 - ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES.....	19
<b>VI. ANNEXE 2 : RECENSEMENT DES SITES, APPLICATIONS ET SERVICES .....</b>	<b>19</b>
VI.1 - PÉRIMÈTRE DU SERVICE WEB ET MULTIMÉDIA.....	19
VI.2 - AUTRES SITES WEB, APPLICATIONS.....	20
VI.2.1 <i>Applications métiers et ressources</i> .....	20
<b>VII. ANNEXE 3 : LISTE DES SERVICES NUMÉRIQUES RETENUS POUR MISE EN CONFORMITÉ.</b>	<b>21</b>
VII.1 - ÉVALUATION ET PRIORISATION .....	21

# I. INTRODUCTION

## I.1 - Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ?

L'accessibilité numérique signifie que les sites web, les outils et les ressources sont conçus et développés de façon à ce que les personnes en situation de handicap puissent les utiliser. Plus précisément, les personnes peuvent percevoir, comprendre, naviguer et interagir avec les ressources numériques.

## I.2 - Cadre légal

L'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, complété par l'article 106 de la loi pour une république numérique, rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

Depuis août 2019, l'accessibilité numérique est inscrite dans le code du travail. Elle est devenue une obligation pour tous les employeurs (pour les intranets, applications métiers et SI de l'entreprise)

L'ordonnance du 6 septembre 2023 durcit les pénalités en cas de non-respect des obligations<sup>1</sup>. L'ARCOM (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) a été nommée comme organisme de contrôle pour le secteur public .

Ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique (SPAN) décrit la manière dont l'Université de Lille aborde l'accessibilité numérique. Il inclut un état des lieux et des plans d'action annuels qui ont pour objectif :

- de respecter les règles du référentiel général d'amélioration de l'accessibilité ([RGAA 4.1](#))
- d'améliorer en continu les sites web, les services et les ressources numériques
- de favoriser une meilleure expérience des utilisateurs en situation de handicap et pour l'ensemble de tous les usagers
- L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel incombe au DAWAM (Service développement accompagnement web, accessibilité, multimédia) de la Direction du Numérique, supervisé par le référent accessibilité numérique et son adjointe.

---

1 50 000 € pour le non-respect de l'obligation d'accessibilité mentionnée au I de l'article 47, et 25 000 € pour celui des obligations mentionnées aux III et IV du même article. :

[https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article\\_lc/LEGIARTI000048050174](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000048050174)

Ce SPAN est ici dans sa version 1.2. Des précisions pourront y être apportées dans les trois années à venir.

## I.3 - Contexte

L'Université de Lille rassemble près de 7200 personnels et 78 000 étudiant·e·s. Elle est issue de la fusion des 3 universités lilloises en 2018. Elle est une des plus grandes universités de France en nombre d'étudiants.

Au titre de l'année 2023, 402 personnels Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) y travaillent (soit 5,42%) et plus de 2500 étudiants se sont déclarés en situation de handicap auprès du BVEH, le Bureau de la Vie Étudiante et Handicap (soit environ 2,5 %).

## I.4 - État des lieux

L'Université de Lille dispose d'une vaste infrastructure numérique : sites web, environnement numérique de travail, services pour l'étudiant (plateformes pédagogiques, applications de scolarité, catalogues des bibliothèques, plateforme vidéo etc.), applications métiers etc. (voir Annexe 2 : Recensement des sites, applications et services)

Des actions ont déjà été entreprises à l'initiative d'un collectif sensibilisé aux enjeux de l'accessibilité numérique. Ce collectif est à l'origine de la création du comité de pilotage d'accessibilité numérique (COPILAN, voir Pilotage). Il est constitué de plusieurs membres :

- Ingénieries pédagogiques de la DAPI (Direction d'Appui à la Pédagogie et à l'Innovation) dont le public cible sont les enseignant·e·s et enseignant·e·s-chercheur·e·s.
- Ingénieurs, technicien, chargé de communication de la DGDNum. Cette direction est en charge de concevoir, d'administrer, de maintenir et de développer les infrastructures numériques et les services numériques pour l'ensemble des usagers.

Les actions déjà réalisées sont listées dans l'Annexe 1 : état des lieux des actions réalisées.

**Le SPAN 2026 -2028 va permettre de consolider ces actions, de formaliser nos démarches et d'atteindre de manière efficace nos objectifs.**

# II. POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

## II.1 - Ambitions

L'Université de Lille, dans le cadre de sa stratégie globale d'établissement, se veut démonstratrice de la transition sociale et solidaire. L'inclusion des personnes en situation

de handicap fait partie de cette ambition, quel que soit leur statut : étudiant·e·s, personnels BIATSS, doctorant·e·s, personnels enseignant·e·s, chercheur·e·s et enseignant·e·s-chercheur·e·s, titulaires ou contractuel·les. L'université souhaite franchir une étape supplémentaire et, au-delà de l'indispensable compensation individuelle qui passe par des aménagements spécifiques à chaque situation, construire une inclusion globale et universelle, par la mise en œuvre d'accessibilités multiples, doit permettre d'alléger les démarches individuelles de demandes d'aménagement pour les personnes concernées. Une feuille de route d'actions en faveur de l'accessibilité numérique a été établie et organisé en deux axes (voir Plans d'action) :

- **axe applicatif** : mise en conformité des sites web et services numériques (voir Annexe 3 : Liste des services numériques retenus pour mise en conformité) Nous visons la mise en conformité de 2 services par an (sites web, applications, usine à sites..) associée à une amélioration continue des développements, des interfaces et de l'expérience utilisateur des services existants (via la montée en compétence des informaticien·nes, designers etc.),
- **axe formation** : montée en compétence des producteur·rices de contenus, des rédacteur·ices et des personnels en charge du développement des services numériques.  
En se fondant sur les actions de sensibilisation et de formation déjà réalisées, nous prévoyons de former entre 100 et 150 personnes par an (personnels administratifs / techniques et enseignants, enseignants-chercheurs), soit environ 2 à 3% des personnels (7200).

## II.2 - Rattachement au Schéma Directeur Pluriannuel Handicap

L'Université de Lille a établi un Schéma Directeur Pluriannuel Handicap (SDPH) pour la période 2022 - 2025 qui inscrit l'inclusion comme une responsabilité sociétale dans la stratégie de notre établissement.

Ce schéma directeur se décline en trois volets (vie étudiante, ressources humaines et transversal), eux-mêmes découpés en plusieurs objectifs et actions.

L'Université de Lille y a inclus l'objectif « accessibilité des ressources et outils. » Cet objectif se situe dans la partie « Objectif 3 : Volet transversal» du SDPH. Il est composé de deux actions :

- s'engager à respecter les objectifs fixés par le RGAA
- communiquer sur des critères de base à respecter pour rendre un document informatique accessible aux personnes en situation de handicap.

Le présent schéma pluriannuel d'accessibilité numérique s'inscrit dans cet objectif et permet de présenter la planification des actions prévues.

Le SDPH évolue vers une version 2026-2029 dont le principe est d'intégrer les éléments spécifiques aux personnels et aux étudiants dans une logique générale d'accessibilité universelle de l'Université.

## **II.3 - Politique numérique de l'Université de Lille**

Le numérique est un outil de transformation majeur pour l'Université de Lille, en phase avec les évolutions sociétales, économiques et pédagogiques. L'Université de Lille s'engage envers l'inclusion, l'égalité d'accès aux outils numériques et la réussite des étudiant·es.

L'accessibilité numérique constitue un axe dans la politique numérique de l'établissement et a une place renforcée dans le nouveau schéma directeur du numérique (SDN 2026 – 2030).

# **III. ORGANISATION ET MISE EN ŒUVRE**

## **III.1 - Pilotage**

Un Comité de Pilotage à l'Accessibilité Numérique (COPILAN) a été créé à l'Université de Lille en février 2023. Il est composé de la manière suivante :

- Le référent accessibilité numérique, Nicolas Lahoche, rattaché à la Direction du numérique (DGDNum) ;  
Ses missions sont les suivantes :
  - assurer le respect des normes en matière d'accessibilité numérique ;
  - promouvoir les bonnes pratiques en matière d'accessibilité numérique ;
  - accompagner les équipes techniques par le biais de formations au développement, au webdesign et à la rédaction de contenus accessibles ;
  - recueillir les besoins des utilisateur·ices en situation de handicap et veiller à leur prise en compte dans l'amélioration des ressources ;
  - piloter les audits d'accessibilité numérique ;
  - rendre compte de l'état d'avancement des actions auprès de la direction de l'université.
- Une ingénierie pédagogique rattachée à la Direction d'Appui à la Pédagogie et à l'Innovation (DAPI) ;
- L'adjointe au référent accessibilité numérique rattachée à la DGDNum.
- Un webdesigner rattaché à la DGDNum ;
- La référente handicap du Service Commun de la Documentation (SCD) ;
- Le chargé de communication de la DGDNum ;
- La directrice, ou un·e de ses représentant·e·s de la Direction de l'Environnement Social au Travail ;

- Les chargé·e·s de mission et vice-président.e·s (ou leurs représentant·e·s) en charge des questions de handicap, de numérique.

Le COPILAN a pour objectifs et rôles :

- d'organiser et de planifier les travaux liés à l'accessibilité numérique (développement, actions de formation) ;
- de recueillir les demandes des différents services et besoins des usagers (étudiant·e·s, personnels, associations d'étudiant·e·s etc.) ;
- de rendre compte de l'avancée des projets, des points de blocage auprès de la direction de l'université (vice-président·e·s en charge des questions de handicap, de numérique, de vie étudiante et d'innovation pédagogique). Il peut également leur faire part de propositions d'améliorations de dispositifs plus globaux de l'établissement.

## **III.2 - Moyens humains**

L'université de Lille consacre au total 2 équivalents temps plein (ETP) à l'accessibilité numérique, répartis entre 5 personnes

Fonction	Missions	ETP	% accessibilité numérique
Webdesigner, chef d'équipe / Référent en accessibilité numérique (DGDNum – service DAWAM)	Sensibiliser, coordonner, animer, les actions en faveur de l'accessibilité numérique	1	70 %
Adjointe au référent accessibilité numérique (DGDNum – service DAWAM)	Assister le référent dans ses missions, sensibiliser et animer les actions	1	30 %
Ingénierie pédagogique (DAPI)	Sensibiliser, animer les actions en faveur de l'accessibilité	1	25 % - 50 %
La référente handicap du Service Commun de la Documentation (SCD)	Acculturer les agents du SCD à l'accessibilité numérique Sensibiliser les agents du SCD Accompagner les porteurs de projets numériques dans la démarche d'accessibilité Informer le CODIR du SCD des orientations et de l'avancée du SPAN, recueillir les priorités du service en la matière et les porter auprès du COPILAN	1	20% accessibilité numérique
Designer (DGDNum - DAWAM)	Concevoir les designs d'interface et le catalogue de thème graphique, garantir les taux de contraste	1	25 %

### III.3 - Moyens financiers

Le COPILAN s'appuie sur les budgets formations de la Direction des Ressources Humaines (DRH) de l'Université de Lille pour mettre en œuvre des actions de formation

(développement web et mobile, référent accessibilité numérique, pratiques rédactionnelles et bureautique, Facile à Lire et à Comprendre (FALC), vélotypie, etc.). Le budget propre de la DGDNum va également permet également de financer des audits d'accessibilité (cf [Plans d'action](#)).

L'Université de Lille est membre de la Convention Handicap Université Entreprises (CHUE) qui rassemble des entreprises partenaires régionales. Grâce à des appels à projets, le CHUE peut également contribuer au financement d'actions dédiées à l'accessibilité numérique dans le cadre de la réussite des étudiants en situation de handicap.

Des aides peuvent également être sollicitées auprès de la Direction Interministérielle du Numérique (DINUM) et du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)

## **III.4 - Gestion des compétences**

### **III.4.1 Actions de formation et de sensibilisation**

Durant la période d'application de ce schéma, des actions de formation et de sensibilisation vont être organisées :

- actions internes de sensibilisation auprès des enseignants (2/an minimum) ;
- actions internes de sensibilisation auprès des personnels administratifs et techniques (3/an minimum) ;
- formation technique aux outils de développement web et mobile (prestation externe) ;
- formation aux bonnes pratiques éditoriales et de création de documents de bureautique et de communication (prestations internes et externes).

### **III.4.2 Recrutement**

- Une importance particulière sera accordée aux compétences en accessibilité numérique (bonnes pratiques, connaissance du cadre légal et référentiel RGAA en vigueur) des personnels (notamment ceux affectés à la DGDNum) travaillant sur les services numériques (développeurs, intégrateurs, designers) :
  - lors de l'élaboration des fiches de poste
  - lors des processus de recrutement.
- Le COPILAN prévoit également d'encourager fortement les nouveaux membres du personnel (administratifs et techniques et enseignants) à suivre une session de sensibilisation ou technique sur l'accessibilité numérique dès leur prise de fonction.

### III.4.3 Recours à des compétences externes.

L'Université de Lille s'appuie sur plusieurs sociétés externes pour l'animation de formation techniques (développement web et mobile), de formation rédactionnelle (langage simplifié, FALC) et la réalisation d'audits et mise en conformité.

## III.5 - Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets

L'accessibilité numérique est prise en compte dans les projets web depuis plusieurs années.

Elle est mentionnée dans chaque cahier des charges technique et fonctionnel de tout nouveau projet numérique porté par le DAWAM et le SCD. Une mention au respect des règles du RGAA en cours est systématiquement présente.

Le référent accessibilité numérique veille au respect de cette condition.

Cette démarche sera étendue à l'ensemble des projets numériques de la DGDNum, puis à ceux des autres directions de l'Université.

## III.6 - Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marché

- L'accessibilité numérique et la conformité au RGAA doivent être des critères contraignants dans l'évaluation de la qualité des services proposés par un prestataire lors de l'attribution d'appels d'offres pour un développement informatique, une application, un progiciel.
- Les processus d'élaboration des marchés ainsi que les critères d'évaluation des candidatures seront ajustés pour prendre en considération les exigences de conformité au RGAA.
- Le Grand Duché du Luxembourg propose un [ensemble de clauses relatives à l'accessibilité numérique](#) dans le cadre de l'élaboration de cahiers des charges destinés à des prestataires externes. Nous nous appuierons sur cette expertise pour l'évolution de notre processus.
- L'Université de Lille pourra également s'appuyer sur les compétences et conseils de l'équipe accessibilité numérique du département du Nord, qui intègre déjà des clauses d'accessibilité pour ses marchés publics.

## III.7 - Processus de contrôle et de validation

### III.7.1 Moyens humains, techniques et outillages

Au sein du DAWAM, trois agents dont le temps de travail équivaut à 2.5 ETP sont dédiés à l'accompagnement des sites web et aux demandes de création. Ils ont été formés aux bonnes pratiques rédactionnelles pour l'accessibilité numérique.

Lors de chaque ouverture de site, ils vérifient les critères RGAA 4.1, dédiés aux images, à la rédaction, aux tableaux et aux contrastes. Ils consultent le référent accessibilité numérique pour la validation.

Lors de ce processus, des tests sont effectués avec l'aide d'outils tels que

- HeadingsMap,
- ColorZilla,
- Tanaguru Contrast Finder
- Wave.

Les contributeurs au CMS (content management system) TYPO3 sont régulièrement formés aux bonnes pratiques rédactionnelles.

Les sites web de l'université font l'objet d'un suivi régulier et il peut être demandé aux webmestres d'effectuer des corrections liées à l'accessibilité numérique.

### III.7.2 Tests usagers

Il est important pour l'Université de Lille d'avoir des retours d'usagers en situation de handicap afin d'améliorer l'expérience utilisateur.

Ainsi, l'université s'appuie sur un groupe d'usagers, actuellement constitué d'une dizaine d'étudiants en situation de handicap pour la réalisation de tests d'accessibilité numérique. Des personnels de l'université seront intégrés à ce groupe.

Des réunions biannuelles sont prévues tout au long de la durée du SPAN.

À chaque projet majeur (nouveau site web, application mobile) des tests usagers seront organisés, durant les différentes phases d'avancement. Ces tests ont vocation à identifier et corriger les blocages, erreurs critiques et prioriser les évolutions.

Des tests usagers ont déjà été effectués sur le site de l'université et l'ENT (Firefox / NVDA, Android TalkBack) et ont permis des correctifs et améliorations.

### III.7.3 Traitement des retours usagers

- Une attention particulière est accordée au traitement des retours utilisateurs concernant l'accessibilité numérique et le respect du RGAA 4.1.
- Le référent en accessibilité numérique est disponible pour toute question ou demande d'information à l'adresse [ran@univ-lille.fr](mailto:ran@univ-lille.fr).
- Le comité de pilotage est joignable à l'adresse [accessibilite@univ-lille.fr](mailto:accessibilite@univ-lille.fr).

- Pour faciliter les demandes et améliorer leur suivi, un formulaire dédié va être mis en place sur la plateforme d'assistance GLPI assistance.univ-lille.fr. Cette initiative vise à simplifier le processus de traitement des demandes.
- Le COPILAN mettra en place une stratégie de communication dédiée à l'accessibilité numérique: diffusion d'informations (prochaines dates de formation, conseils pratiques, etc..) sur les réseaux sociaux, dans les newsletters de l'université, dans l'ENT des personnels et des étudiants, et dans le cycle de formation d'accessibilité numérique (access'cycle) etc.
- Concernant nos plateformes pédagogiques Moodle, un système de ticketing est opérationnel. Les demandes liées à l'accessibilité numérique sont redirigées vers le COPILAN pour un traitement approprié.

# IV. PLANS D'ACTION

## IV.1 - 2026

- **Audits, mises en conformité, procédures :**
  - Audit de l'Environnement numérique de travail + page authentification CAS
  - Création d'un design system accessible.
  - Analyse de la conformité des pages de processus d'inscription et de réinscription à l'Université de Lille, suivie de phases correctives dans la mesure de nos accès (mode saas, accès limité aux templates, css etc.)
  - Sites de composantes et facultés (socle commun TYPO3, usine à sites) et phase corrective
  - Ajout d'une « déclaration sur l'honneur pour respecter notre guide de bonnes pratiques et les notices AccesdeWeb » pour toute nouvelle demande d'hébergement de type « espace docker » et « machine virtuelle »
  - Début de l'étude sur la conformité des plugins Moodle utilisés
  - Mise en conformité RAAM 1 (Référentiel d'évaluation de l'accessibilité des applications mobiles de l'application) de l'[application mobile étudiante Lilu](#)
  - Début de la mise en conformité de l'ensemble des pdf de la nouvelle offre de formation de l'Université de Lille.
  - Audit des sites du nouveau socle pour les sites institutionnels des Bibliothèques Universitaires (BU) (socle commun Typo3 v12)
  - Stabilisation de l'amélioration de l'accessibilité numérique de la plateforme enquêtes.univ-lille.fr (Limesurvey) de l'université
  - Travail de conformité de la plate-forme d'assistance GLPI aux critères légaux d'accessibilité numérique.
- **Organisation, divers**
  - 2 réunions avec le comité d'usagers
  - 8 réunions du comité de pilotage (COPILAN)
  - Engagement de l'Université de Lille à mettre à disposition progressivement, auprès de ses usagers, le module de e-learning de sensibilisation à l'accessibilité numérique conçue par la [Content Square Fondation](#).
  - Participation active au groupe de travail AN du Comité des Services Informatiques de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CSIESR) et au processus de création d'une Association Nationale Professionnelle des Référents Accessibilité Numérique de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (APRANESR)

## IV.2 - 2027

- **Audit et mise en conformité :**
  - Sites de laboratoires de recherche (socle commun TYPO3) et phase corrective
  - Sites de formation (socle commun TYPO3) et nouvelle
- **Actions de formations**
  - Sessions de formations développeur web (12 personnes minima)
  - Reprise de notre cycle de formation à l'Accessibilité Numérique (Access'Cycle)
  - Interventions ponctuelles du référent accessibilité numérique dans des formations de l'Université de Lille (BUT, licence...)
  - Interventions de membres du COPILAN dans les formations doctorales
- **Organisation, divers**
  - Mise en place d'automatisation de tests A11y dans notre environnement de développement.
  - Prise en compte de l'accessibilité numérique dans l'élaboration d'appels d'offres et le choix de prestataires informatiques
  - Évolution de notre design system
  - Suivi des développements internes de la DGDNum
  - 2 réunions avec le comité d'usagers
  - 8 réunions du comité de pilotage (COPILAN)

## IV.3 - 2028

- **Audits et mises en conformité :**
  - Sites événementiels (socle commun TYPO3)
  - Audit de mise en conformité de la plateforme Moodle – Formation initiale
- **Actions de formations**
  - Sessions de formations développeur web (12 personnes minima)
  - 3 sessions de sensibilisation à l'accessibilité numérique auprès des (nouveaux) personnels administratifs et techniques (15 à 20 personnes par session)
  - 2 sessions de sensibilisation à l'accessibilité numérique pour l'enseignement (15 à 20 personnes par session) (DAPI)
- **Organisation, divers**

- Étude sur la conformité de plateforme d'enquêtes en ligne Limesurvey de l'Observatoire de la Direction des Formations (odif) de l'université
- Suivi des développements internes de la DGDNum
- 2 réunions avec le comité d'usagers
- 8 réunions du comité de pilotage (COPILAN)

# V. ANNEXE 1 : ÉTAT DES LIEUX DES ACTIONS RÉALISÉES

## V.1 - Actions de formation

- **Accessibilité dans Moodle**

En 2023, trois agents de la DAPI ont suivi une formation autour de l'accessibilité sur Moodle proposée par l'Association Nationale des Services TICE et Audiovisuel de l'enseignement supérieur et de la recherche (ANSTIA).

- **Diplôme universitaire (DU) référent accessibilité numérique**

En 2023-2024, la référente handicap du SCD a obtenu le Diplôme Universitaire de Référent Accessibilité Numérique (DU-RAN) de l'Université de La Réunion. .

- **Référent accessibilité numérique : piloter la politique accessibilité numérique au sein de son organisation (prestation externe)**

Le référent accessibilité numérique et son adjointe ont suivi cette formation en septembre 2022.

- **Sensibilisations à l'accessibilité numérique pour l'enseignement**

La DAPI propose des sensibilisations à l'accessibilité numérique pour l'enseignement axées notamment sur les outils utilisés par la communauté enseignante (ex : Moodle). Ces sensibilisations sont proposées aux enseignants deux fois par an dans le catalogue de formation de la DAPI.

Depuis 2023, 90 enseignants-chercheurs ont été sensibilisés dont 43 dans le cadre du projet Formation Numérique aux Enseignants (FNE) .

- **Sensibilisations à l'accessibilité numérique**

La DGDNUM propose des sensibilisations à l'accessibilité numérique plus généralistes s'adressant à l'ensemble de la communauté universitaire. Elles sont organisées 3 à 4 fois par an par le référent accessibilité numérique et son adjointe.

- En 2024, 72 personnes ont été sensibilisées par la DGDNUM.
- En 2023, 75 personnes,
- En 2022, 2 webinaires organisés par le relais handicap avec l'appui de la DGDNUM ont été proposés aux référents handicap des différents services et composantes de l'université.

- **Sensibilisations auprès du personnel SCD**

- Une session a été organisée auprès du personnel des bibliothèques animée par la référente handicap du SCD
- Une formation aux bonnes pratiques pour les publications sur les réseaux sociaux a également été dispensée

- **Développement de sites accessibles (prestations externes)**
  - Quatre agents de la DGDNum et une personne de la direction de la communication ont suivi une formation au développement de sites accessibles. (2018). Cette session de formation s'inscrivait dans le cadre de la CHUE de l'Université de Lille.
  - 12 développeurs de la DGDNum ont suivi la formation au développement de sites accessibles (Octobre 2023)
  - 12 développeurs de la DGDNum ont suivi la formation au développement d'applications mobiles accessibles (Janvier 2024)
- **Concevoir du contenu éditorial accessible pour le web (prestation externe)**
  - 10 agents de la direction de la communication et de la DGDNUM ont suivi une formation sur la conception de contenu éditorial accessible pour le web (2018, dans le cadre de la CHUE)
  - 8 agents de la DAPI ont suivi une formation sur la conception de contenu bureautique accessible (avril 2023)
- **Langage clair (prestation externe)**

En 2024, 10 agents de la DAPI ont suivi une formation au langage clair. Le *langage clair* n'est pas du *Facile à Lire et à Comprendre (FALC)*. Cependant, l'objectif est de clarifier les textes pour faciliter la compréhension.

## V.1.1 En 2025

- 5 sessions de sensibilisation à l'accessibilité numérique auprès des personnels administratifs et techniques (15 à 20 personnes par session)
- 2 sessions de sensibilisation à l'accessibilité numérique auprès des personnels des bibliothèques
- 2 sessions de sensibilisation à l'accessibilité numérique pour l'enseignement (15 à 20 personnes par session) (DAPI)
- 3 sessions « concevoir des documents pdf accessibles depuis Indesign » (livrets, plaquettes de formation, affiches en ligne etc.) (15 à 20 personnes par session)
- 2 sessions à la « concevoir des documents pdf accessible depuis Word ou LibreOffice » (15 à 20 personnes par session)
- « Auditer l'accessibilité numérique des sites web » (prestation externe, Access42) La référente handicap du service commun de documentation va suivre cette formation (puis certification) à l'audit au RGAA des sites web. La référente handicap ne participant pas à la conception technique des sites, cela permettra à l'établissement de procéder en interne aux audits des projets web.
- 1 session à l'accessibilité numérique dans les médias avec l'apport de l'intelligence artificielle.

- 1 session pour créer des documents accessibles avec Powerpoint auprès du personnel du SCD
- 2 sessions pour rendre son cours moodle accessible
- 1 session de sensibilisation lors de la semaine des transitions de l'Université de Lille (mars 2025)
- Rédaction et mise en ligne du SPAN v1

## V.2 - Prise en compte du RGAA dans la conception de sites

- **En janvier 2022, la refonte du site institutionnel de l'Université de Lille** a été réalisée en prenant en compte le RGAA 4 pendant toutes les étapes du projet. Le site propose également une version sombre et une police alternative pour les personnes dyslexiques. Il a été testé par l'association étudiante Handifac, via des scénarios d'usage. Un processus de mise en conformité a été lancé au dernier semestre 2024. Les résultats finaux d'audit ont été publiés sur le site en **avril 2025** : **98.65% des critères RGAA sont respectés.** Ce résultat est le fruit d'un travail collectif mené sur plusieurs mois, par les équipes du numérique mais également de la direction de la communication.
- **En 2023, le nouvel Environnement Numérique de Travail (ENT)** a également été conçu en respectant RGAA 4.1. Il a été testé par l'association Handifac, et fera l'objet d'une phase d'optimisation et d'un audit en 2025-2026.
- **Mise en conformité de la plateforme vidéo POD en Juin 2023** (financement par la Communauté d'établissements français d'enseignement supérieur pour l'innovation numérique ESUP-Portail) La plateforme de vidéo Esup-POD de l'université de Lille a été auditee et mise partiellement en conformité. Le taux moyen de conformité du service en ligne s'élève à 71 %. Un travail d'amélioration de son accessibilité sera entrepris en 2026 – 2027 par l'arrivée d'un alternant qui travaillera en collaboration avec la Communauté Pod (voir plan d'actions)

### V.2.1 En 2025

- Mise en conformité du site institutionnel de l'université de Lille
- Étude de conformité des sites institutionnels des Bibliothèques Universitaires (BU) (Typo3)
- Étude de conformité des plateformes administrées par le SCD (ex : Lillonus, Pépite, IOKE etc.)
- Mise en place d'un nouveau template pour les sites de service, respectant le RGAA (phase d'audit / audit de contrôle à programmer)

- Correctifs critiques et amélioration de l'application mobile Lilu grâce à un accompagnement des équipes par une consultante experte en accessibilité mobile.

## **V.3 - Éléments budgétaires**

Un budget de formation de 21 915 € a été alloué pour les actions réalisées en 2023 et janvier 2024.

Le budget alloué pour l'année 2024 - 2025 est de 19 980 € et est dédié à la phase d'audit du site de l'université, de l'ENT, et de l'accompagnement des équipes à l'accessibilité dans les applications mobiles.

Pour les années à venir, la présence d'une personne en interne (la référente handicap du SCD) formée et certifiée à l'AN permettra de réduire les coûts des audits (voir Moyens financiers).

# **VI. ANNEXE 2 : RECENSEMENT DES SITES, APPLICATIONS ET SERVICES**

## **VI.1 - Périmètre du service web et multimédia**

L'Université de Lille dispose d'un socle technique commun (usines à sites basées sur le CMS TYPO3) pour une très grande majorité de ses sites web. Cela permet de rationaliser leur développement et leur maintenance. Les modèles graphiques sont communs et vont s'appuyer progressivement sur notre design system en cours de développement.

Au dernier recensement (décembre 2023), nos usines à sites (TYPO3) disposaient de 400 sites :

Types de sites	Nombre
Site institutionnel de l'université	1
Environnement numérique de travail (ENT)	1
Événementiels	62
Divers	45
Écoles doctorales	11
Formations	67
Composantes / facultés	16
Instituts/Plateformes/Bibliothèque	37
Laboratoires de recherche	53
Plateforme Pages Pro des enseignants chercheurs, doctorants, et des personnels administratifs et techniques (TYPO3)	1
Projets/Réseaux de recherche	105
Externe	1
<b>Total</b>	<b>400</b>

## VI.2 - Autres sites web, applications

- Application mobile Lilu (périmètre du Bureau Développement Application Numérique de la DGDNum)
- 10 instances de la plateforme pédagogique Moodle 4.1
- Plateforme vidéo POD (esup)
- Application de gestion des newsletters
- Plateformes de questionnaires et sondages LimeSurvey
- Plateformes administrées par le SCD (IOKE, PEPITE, peren, Lilloa, Lillonum..)
- Plateforme d'assistance et de ticketing GLPI

L'Université met également à disposition des espaces d'hébergement de type « docker » ou « Machine virtuelle » sur lesquels la visibilité du code html et contenus rédactionnels est limitée pour le service web et multimédia. La mise en conformité des sites web et applications hébergés sur ces espaces rentrera dans le plan d'actions d'un schéma pluriannuel ultérieur.

En attendant, le DAWAM ajoutera une déclaration sur l'honneur « respect des bonnes pratiques d'accessibilité » pour toute nouvelle demande pour ce type d'hébergement.

### VI.2.1 Applications métiers et ressources

L'université de Lille propose de nombreuses applications

- dédiées au parcours étudiant (scolarité, pédagogiques, catalogue des bibliothèques, emploi du temps, etc.)
- de documentation (catalogue des bibliothèques, plateforme de thèse etc.)
- métiers (logiciel de gestion RH, finance, outil de planning etc.)

- bureau virtuel (messagerie, stockage de documents, visioconférence etc.)
- recherche (plateforme d'archives ouvertes etc.)
- ressources en ligne diverses (UBIB, Affluences...)
- ressources pédagogiques diverses (numérisation 3D, enseignement à distance etc.)

Un recensement complet des applications de l'Université de Lille va être effectué en 2025 par le nouveau PMO (Project Manager Officer) de la DGDNum.

## **VII. ANNEXE 3 : LISTE DES SERVICES NUMÉRIQUES RETENUS POUR MISE EN CONFORMITÉ**

### **VII.1 - Évaluation et priorisation**

Chaque site ou application a été évalué selon divers critères, tels que la fréquentation, le service rendu aux utilisateurs, la criticité, l'importance dans la réussite des étudiants et le cycle de vie. Parmi eux, le site de l'université, contenant l'offre de formation, ainsi que l'environnement numérique de travail, sont considérés comme prioritaires pour leur mise en conformité.

- Les autres sites web seront audités conformément à nos Plans d'action
- Pour les autres applications éditées par des prestataires externes, leur évolution s'inscrira dans le cadre du processus d'élaboration des marchés et en collaboration avec les autres universités.

Pour la période 2026 – 2028, les mises en conformité au RGAA se situent essentiellement dans le périmètre d'action du service web et multimédia, et seront progressivement étendues aux autres services de la DGDNum